

Séance du 07 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de VENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TOURAUD Eric, Maire.

Étaient présents : M. TOURAUD Eric, Mme DELEAU-PERRAUD Chantal, M. SAULNIER Antoine, M. BELLINI Sylvain, Mme LAMARLIERE Pauline, Mme LE MENTEC Céline, M. HENRI Thierry, M. ALIBERT Marc, M. GOUBERT Bruno.

Absentes et excusées : Mme BRUNET Caroline procuration donnée à TOURAUD Eric et Mme RITTER Delphine procuration à DELEAU-PERRAUD Chantal.

Le conseil a désigné pour secrétaire Mme LAMARLIERE Pauline

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance.

N° 2022-01 : Travaux de Voirie 2022, plan de financement et demande de subvention

Le Conseil, à l'unanimité :

- **décide** d'inscrire en investissement du budget 2022, pour un estimatif total de **36 650.00€ HT** les travaux de réfection de :

VC n° 6 et 6a – portion de 560 ml du chemin de Salis

VC n° 10 – portion de 240 ml du chemin des Pérignats

VC n° 1 – portion de 663 ml du chemin de la Chaise,

- **sollicite** l'aide du conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie,

- **approuve** le plan prévisionnel de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Conseil départemental	30%	:	10 995.00 €
Reste à financer	70 %	:	25 655.00 € HT

N° 2022-02 : Convention de partenariat avec Commentry Montmarault Nérís Communauté pour l'équipement numérique de l'école,

Dans le cadre de sa compétence « Equipement numérique des écoles », Commentry Montmarault Nérís Communauté assure l'équipement numérique à vocation pédagogique des écoles de son territoire.

L'objet de la convention est de fixer les rôles et engagements de Commentry Montmarault Nérís Communauté et la commune de Venas en ce qui concerne les équipements numériques de l'école de Venas.

Après présentation de la convention, le Conseil, à l'unanimité :

- **approuve** cette convention de partenariat,

- **autorise Monsieur le Maire** à signer cette convention.

N° 2022-03 : Projet de recyclage des eaux pluviales, plan de financement et demande de subvention,

Après présentation du projet, le Conseil, à l'unanimité :

- **inscrit** ce programme, pour un estimatif de 6 900.00€ HT, en investissement au Budget Primitif 2022,

- **sollicite** l'aide de l'état, (DETR : Fiche n°1 : la transition énergétique et écologique - 1.4. La réalisation d'équipements de recyclage des eaux pluviales),

- **sollicite** l'aide du conseil départemental au titre du dispositif de solidarité départementale, pour 1400 €,

- **approuve** le plan prévisionnel de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

DETR (45%)	:	3 105.00 €
Conseil départemental	:	1 400.00 €
Reste à financer	:	2 395.00 € HT

N° 2022-04 : Travaux dans le local technique, plan de financement et demande de subvention,

Après présentation du projet (mettre en place une dalle en béton au sol avec un crépi sur le bas des murs) le Conseil, **à la majorité** avec 10 voix pour et une abstention :

- **inscrit** ce programme en investissement au Budget Primitif 2022, pour un estimatif total de 8 351.92 € HT,
- **sollicite** l'aide du conseil départemental au titre du dispositif de solidarité départementale pour 3 600€,
- **sollicite** le fonds de concours de la communauté de communes pour 1 800 €,
- **approuve** le plan prévisionnel de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Conseil départemental	:	3 600.00 €
Fonds de concours	:	1 800.00 €
Reste à financer	:	2 951.92€ HT

N° 2022-05 : Acquisition de matériel, plan de financement et demande de subvention

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- **inscrit** le projet d'acquisition d'un rouleau en investissement au Budget Primitif 2022, pour un estimatif de 720.00€ HT,
- **sollicite** le fonds de concours de la communauté de communes 200 €
- **approuve** le plan prévisionnel de financement dans les conditions suivantes :

Fonds de concours	:	200.00 €
Reste à financer	:	520.00 € HT

Le Maire,

